



DEPARTEMENT de l'ARDECHE
MAIRIE de JAUJAC
Place du Champ de Mars 07380 JAUJAC

Tél : 04 75 93 22 28

Fax : 04 75 93 25 29

Mail : mairie@jaujac.fr

Site : <http://www.jaujac.fr>

Compte Rendu du Conseil Municipal
Du 5 décembre 2016

1 – Modifications des statuts de la Communauté de Communes « Ardèche des Sources et Volcans »

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 16 novembre 2016, a validé la modification des statuts de la Communauté de Communes « Ardèche des Sources et Volcans » afin :

- de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe,
- de vérifier l'éligibilité de la communauté de communes à la dotation globale de fonctionnement bonifiée par rapport aux compétences exigées par la loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les modifications des statuts de la Communauté de Communes « Ardèche des Sources et volcans ».

2 - Décision modificative N°3 – Budget général

Dépenses d'investissement :

Article 2315 : - 7 200 €

Article 1641 : + 7 200 €

3 - Demande de subvention

Suite à la demande de subvention formulée par l'association TRADERIDERA, qui a pour vocation le promouvoir les musiques et les danses traditionnelles et populaires, Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'Association TRADERIDERA pour l'année 2016.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité